

Préparer la partie III du DNB :

La JDC

Doc.1 :

- 1) Des représentants de l'armée (de terre, de l'air, de la marine et gendarmerie) sont derrière une jeune fille. Il y a une cocarde avec les couleurs de la France. Les lettres JDC signifient « Journée Défense et Citoyenneté ». L'affiche comporte aussi un slogan « Bientôt 16 ans ! Pensez au recensement » et un encadré qui donne des explications.
- 2) Ce sont les jeunes âgés de 16 ans qu'ils soient des filles ou des garçons.
- 3) Pour se faire recenser, on peut le faire par internet ou à la mairie de son domicile.
- 4) Il est important de se faire recenser car cela permet de participer à la JDC, Journée Défense et Citoyenneté, et de pouvoir aussi s'inscrire aux examens et concours.

Doc. 2 :

- 5) C'est une journée obligatoire pour les filles et les garçons avant 18 ans. Elle informe les jeunes sur les droits et devoirs des citoyens et sur les institutions françaises.
- 6) Le service militaire permettait de former de futurs soldats pour défendre le pays. La JDC est plus centrée sur la formation du citoyen.
- 7) Le service militaire a été suspendu car il faut maintenant des soldats de métier pour défendre le pays ; une simple formation de quelques mois n'est pas suffisante. Il pourrait pourtant être restauré si la Nation était en danger, en cas de guerre par exemple.
- 8) Le devoir de défense pour les mineurs consiste en 2 actions importantes. La 1^{ère} est le recensement à l'âge de 16 ans. Cela se fait soit sur internet soit à la mairie de la commune où on réside. Cette démarche provoque la convocation à la JDC avant 18 ans. Cette journée remplace le service militaire depuis 1997. Mais les jeunes informés peuvent aussi faire le choix de l'engagement sous différentes formes : service civique, réserve opérationnelle...